

# PROTECTIONS OCULAIRES

Obligations des pros

AIRSOFT

NORMES	jusqu'à 0,08 joule	jusqu'à 2 joules
EN 166 B *	✓	✓
EN 166 F *	✓	✗
EN ISO 16321 C	✓	✗
EN ISO 16321 D et EN ISO 16321 E	✓	✓
STANAG 2920 ou STANAG 4296 ou MIL-DTL-43511D ou MIL-PRF-31013 ou GL-PD-10-12 ou MIL-PRF-32432 ou ANSI Z87.1 ou AS/NZS ou Z94.3	✗	✗

## Avant mise sur le marché, distributeurs et importateurs, vos obligations

**Conformité :** S'assurer que les EPI sont conformes. En cas de doute, vérifier, corriger, retirer ou rappeler l'EPI. Informer les autorités en cas de risque.

**Usage :** Vérifier que les EPI respectent les normes CE adaptées à leur usage.

**Marquages :** Vérifier les marquages CE et les marquages des normes.

**Documents :** Fournir les instructions et informations avec les EPI dans la langue du pays de commercialisation.

**Stockage et Transport :** Maintenir des conditions adéquates de stockage et transport.

**Coopération :** Communiquer et coopérer avec les autorités pour la conformité.

## Avant mise sur le marché, importateurs vous devez aussi

**Coordonnées :** Indiquer vos coordonnées.

**Suivi :** Effectuer des contrôles, tenir des registres et informer les distributeurs au besoin.

**Documentation :** Conserver les documents de conformité pendant 10 ans.

**EPI :** Équipement de Protection Individuelle - Plus d'informations au dos et sur : [www.ffairsoft.org/epi](http://www.ffairsoft.org/epi)

\* Les EPI certifiés selon la norme EN 166 peuvent être fabriqués et vendus jusqu'à expiration de leur certificat. Après cela, ils devront être certifiés selon la norme EN ISO 16321 pour continuer à être produits et vendus.

# PROTECTIONS OCULAIRES

Obligations des pros

AIRSOFT

## Avant mise sur le marché, importateurs, vos obligations plus en détails

**Conformité des EPI :** Les importateurs ne mettent sur le marché que des EPI conformes.

**Évaluation de la conformité :** Avant de mettre un EPI sur le marché, les importateurs s'assurent que le fabricant a suivi la procédure de conformité, établi la documentation technique, apposé le marquage CE adapté à l'usage de l'EPI, et fourni les documents requis.

**Adaptation à l'usage :** Les importateurs vérifient que l'EPI est adapté à l'usage pour lequel il est vendu et répond aux normes CE correspondantes.

**Présomption de non-conformité :** En cas de soupçon de non-conformité, les importateurs doivent vérifier et, si nécessaire, corriger, retirer ou rappeler l'EPI avant de le mettre sur le marché. Ils doivent également informer les autorités si l'EPI présente un risque.

**Coordonnées :** Les importateurs indiquent leurs coordonnées sur l'EPI ou son emballage.

**Informations et instructions :** Les importateurs s'assurent que l'EPI est accompagné des instructions et informations compréhensibles par les utilisateurs.

**Conditions de stockage et de transport :** Les importateurs veillent à ce que les conditions de stockage et de transport ne compromettent pas la conformité de l'EPI.

**Contrôles et suivi :** Les importateurs effectuent des essais par sondage, examinent les réclamations et tiennent un registre.

**Mesures correctives :** En cas de non-conformité, les importateurs corrigent, retirent ou rappellent l'EPI et informent immédiatement les autorités.

**Documentation :** Les importateurs conservent la déclaration UE de conformité pendant dix ans et fournissent la documentation technique aux autorités sur demande.

**Coopération :** Les importateurs coopèrent avec les autorités pour démontrer la conformité de l'EPI.

## Avant mise sur le marché, distributeurs, vos obligations plus en détails

**Conformité des EPI :** Les distributeurs vérifient que les EPI portent le marquage CE adapté à l'usage de l'EPI et sont accompagnés des documents et instructions requis avant de les mettre sur le marché.

**Adaptation à l'usage :** Les distributeurs s'assurent que l'EPI est adapté à l'usage pour lequel il est vendu et répond aux normes CE correspondantes.

**Présomption de non-conformité :** En cas de soupçon de non-conformité, les distributeurs doivent vérifier et, si nécessaire, corriger, retirer ou rappeler l'EPI avant de le mettre à disposition. Ils doivent également informer les autorités si l'EPI présente un risque.

**Conditions de stockage et de transport :** Les distributeurs s'assurent que les conditions de stockage et de transport ne compromettent pas la conformité de l'EPI.

**Coopération :** Les distributeurs communiquent toutes les informations nécessaires aux autorités pour démontrer la conformité de l'EPI et coopèrent pour éliminer les risques.

**EPI :** Équipement de Protection Individuelle

Plus d'informations et sources réglementaires sur : [www.ffairsoft.org/epi](http://www.ffairsoft.org/epi)

Plaquette imprimée par [printoclock.com](http://printoclock.com) - ne pas jeter sur la voie publique